

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017

Présents : BARBAZ Régis, MASNADA Véronique, BARBAZ Damien, SCHWARTZMANN Hervé, PERROUX Jean-François, NOWOTNY Dominique, ANSARD Jacqueline, GALLICE Danielle, DONJON Gérard,
Absents excusés : PESENTI Patrick, GAILLARD Bertrand

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 mars 2017 est approuvé à l'unanimité.

Convention avec le SDISS

En 2002, les biens mobiliers et immobiliers du Centre d'Incendie et de Secours du Bourget en Huile ont été transférés par convention au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie.
Suite à la pose d'antennes sur le bâtiment mis à disposition du SDIS, pour le fonctionnement de l'alerte des sapeurs pompiers, le Conseil Municipal approuve la signature d'un avenant à la convention.

Convention avec le CEN

Le 31 octobre 2006, la gestion des parcelles communales situées dans l'enceinte des marais du Gelon et de Pont Sapin a été confiée au Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie.
Le Conseil Municipal approuve la signature d'un avenant à la convention d'usage sur le site du marais du Gelon pour que soit incluse dans le périmètre de gestion, la parcelle B573 de 7a 90ca située à La Serpaz et appartenant au Bureau de Bienfaisance du Bourget en Huile.

Natura 2000

La commune est concernée par le site Natura 2000 « Réseau de zones humides et alluviales des Hurtières – FR 8201781 ».

En 2006, l'ajustement du périmètre sur le parcellaire cadastral a fait l'objet d'un important travail mené par les services de l'État et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie qui a réuni les représentants des collectivités locales, des associations, des organismes socio-professionnels et des établissements publics concernés par le site.
Le Conseil Municipal approuve ce nouveau périmètre.

Diagnostic éclairage public

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à l'accompagnement proposé par le Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, aux communes, pour effectuer un diagnostic de l'éclairage public.

Personnel communal

L'agent qui occupe le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a obtenu un avancement de grade.
Le Conseil Municipal supprime le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 30 juin 2017 et crée un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au 1^{er} juillet 2017.

SIVU Assainissement de la vallée du Gelon

Pour diminuer le déficit, le SIVU assainissement de la vallée du Gelon a demandé, aux communes adhérentes, une participation financière. En 2015, cette participation s'élevait à 2 679.00 € pour la commune du Bourget en Huile.
Le Conseil Municipal a alors décidé de s'opposer au paiement car le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Le SIVU a sollicité le Préfet pour clarification. En réponse, le Préfet a précisé qu'« il est donc possible de demander une participation, au titre de l'année 2015, pour les compétences dont le SIVU disposait encore cette année-là :

- l'animation des opérations collectives de réhabilitation des installations de l'assainissement non collectif,
- l'assainissement collectif. »

Par courrier, le Maire demande des précisions au Préfet, notamment l'obligation d'avoir un Schéma Directeur d'Assainissement approuvé pour pouvoir bénéficier de l'aide à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

Compte tenu des éléments apportés, le Conseil Municipal demande au SIVU le justificatif du service fait et les actions menées dans le cadre de l'animation des opérations collectives de réhabilitation des installations de l'ANC.

Forêt

En 2018, est proposée la vente de coupe de 546 m³ dans la parcelle AB.

Des dégâts ont été observés sur la route forestière du Champet. Un courrier a été fait à la scierie Ducret. Une visite sur les lieux aura lieu début juillet.

Scolaire et périscolaire

L'organisation des Temps d'Activités Périscolaires se poursuit pour l'année scolaire 2017-2018.

Une commission est créée pour réfléchir sur l'empêchement d'une éventuelle fermeture de l'école. Sont nommés : Jacqueline ANSARD, Damien BARBAZ, Régis BARBAZ, Dominique NOWOTNY et Hervé SCHWARTZMANN.